



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



17867/13

(OR. en)

PRESSE 585
PR CO 71

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3286e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 16 décembre 2013

Présidente **Catherine Ashton**
Haut Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

17867/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Partenariat oriental

Le Conseil a débattu du suivi du sommet sur le Partenariat oriental, qui s'est tenu les 28 et 29 novembre à Vilnius, ainsi que des événements survenus en Ukraine. Au cours de la visite récente qu'elle a effectuée à Kiev, la Haute Représentante a condamné l'usage de la violence à l'encontre de manifestants pacifiques et a souligné l'importance que revêt une solution négociée à l'impasse politique actuelle et la libération de prisonniers. À l'issue de la session du Conseil, la Haute Représentante a déclaré: "Les ministres ont confirmé aujourd'hui que l'Union européenne est disposée à signer l'accord d'association, qui comprend un volet relatif à la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet, dès que l'Ukraine sera prête et qu'elle aura rempli les conditions requises."

République centrafricaine

Le Conseil s'est déclaré extrêmement préoccupé par la crise en République centrafricaine (RCA). Il a salué l'intervention de la France en appui à la mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), qui vise à protéger les civils et à contribuer à la stabilisation du pays.

Compte tenu de la crise humanitaire dramatique à laquelle est confronté le pays, l'UE et ses États membres ont triplé leur aide humanitaire depuis 2012 - plus de 60 millions d'euros déjà en 2013. Le 8 décembre, l'UE a mis en place un pont aérien humanitaire pour acheminer des biens et du personnel humanitaires dans le pays. Par ailleurs, l'UE soutient sans réserve l'action résolue que mènent les partenaires africains pour assurer une plus grande stabilité et elle mobilise 50 millions d'euros en faveur de la MISCA à travers la Facilité de paix pour l'Afrique. La Haute Représentante de l'UE a indiqué: "Outre la nécessité urgente d'améliorer la sécurité, il nous faut appuyer le processus politique pour que des élections puissent avoir lieu au plus tard d'ici février 2015."

Processus de paix au Proche-Orient

Dans ses conclusions, le Conseil a déclaré que l'Union européenne soutenait pleinement les efforts déployés par les parties et les États-Unis pour parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. Les pourparlers actuels représentent, pour les deux parties, une occasion unique qui doit être saisie pour qu'une solution fondée sur la coexistence de deux États puisse être mise en œuvre. L'UE a mis en garde contre des actions qui pourraient compromettre les négociations.

Il a également rappelé que l'UE est prête à contribuer de manière substantielle aux dispositifs d'après-conflit pour assurer la viabilité d'un accord de paix. Un ensemble européen sans précédent de mesures de soutien en matière politique et économique et dans le domaine de la sécurité peut être attendu dans le contexte d'un accord sur le statut définitif. Des modalités et des propositions concrètes seront élaborées.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Iran	6
Syrie	6
Liban	6
Partenariat oriental	8
Russie	8
République centrafricaine	8
Processus de paix au Proche-Orient.....	11
Balkans occidentaux	12
Myanmar/Birmanie	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec le Maroc	15
– Soutien à la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes.....	15
– Accord avec l'Australie sur la sécurité des informations classifiées.....	15
– Rapports sur les exportations de technologie militaire	15
– République démocratique du Congo	16

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Kristian VIGENIN

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Jan KOHOUT

Ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Holger K. NIELSEN

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-Premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. José Manuel GARCIA-MARGALLO

Ministre des affaires étrangères

France:

M. Laurent FABIUS

Ministre des affaires étrangères

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M^{me} Emma Bonino

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDES

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Ministre des affaires étrangères et européennes, ministre de l'immigration et de l'asile

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Walter GRAHAMMER

Représentant permanent

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Rui MACHETE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Roumanie:

M. Titus CORLĂȚEAN

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Karl ERJAVEC

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint chargé des affaires européennes,
ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Andris PIEBALGS

Membre

M^{me} Kristalina GEORGIEVA

Membre

M. Štefan FÜLE

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Iran

La Haute Représentante a informé les ministres au sujet du cycle de négociations qu'elle a dirigées, au nom de la communauté internationale, avec l'Iran sur son programme nucléaire (Genève, du 20 au 24 novembre). Elle a également informé les ministres des derniers pourparlers menés avec ce pays au niveau des experts, qui ont eu lieu du 9 au 13 décembre à Genève.

Syrie

Le Conseil a débattu des derniers développements de la crise en Syrie, en particulier des préparatifs en vue de la conférence de paix Genève II, qui se tiendra le 22 janvier, et de la contribution de l'UE à cet égard, des progrès réalisés en ce qui concerne la destruction de l'arsenal chimique du pays et de la situation humanitaire.

Liban

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation au Liban et adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE réaffirme qu'elle est attachée à l'unité, à la stabilité, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban.
2. L'UE condamne les violences et les incidents touchant à la sécurité qui ne cessent de se produire, et notamment le dernier attentat visant l'ambassade d'Iran et les affrontements répétés de Tripoli. L'UE se félicite des efforts déployés par les forces de sécurité libanaises, y compris les forces armées, pour protéger les frontières du Liban et garantir la sécurité de tous ceux qui vivent sur le territoire libanais, dans le respect de l'État de droit et des droits de l'homme.
3. L'UE invite instamment toutes les parties, y compris le Hezbollah, à agir d'une manière responsable, à respecter pleinement la politique du Liban qui consiste à se dissocier du conflit syrien et à soutenir les efforts déployés par le président Sleiman pour que soit mise en œuvre la déclaration de Baabda, à laquelle ont souscrit toutes les forces politiques.
4. L'UE souligne qu'il importe que le dialogue national se poursuive entre toutes les forces politiques afin que toutes les divisions puissent être surmontées et que l'on puisse sortir de l'impasse actuelle et s'orienter vers la conclusion d'un accord plus large sur l'avenir du pays. L'UE engage tous les acteurs de la région à jouer un rôle constructif à cet égard.

5. L'UE engage le Liban à former d'urgence un nouveau gouvernement qui soit en mesure de s'attaquer aux énormes problèmes que connaît le pays sur le plan humanitaire et économique ou en matière de sécurité. L'UE espère que des élections présidentielles et législatives auront lieu comme prévu en 2014 et elle encourage le Liban à procéder aux réformes électorales qui s'imposent.
6. L'UE félicite les autorités libanaises pour leur politique des frontières ouvertes et elle répète combien elle apprécie le soutien et la générosité dont font preuve les autorités et la population envers toutes les personnes qui fuient le conflit syrien. Elle est préoccupée par les effets d'une ampleur sans précédent de cette crise sur la stabilité du Liban, ainsi que sur ses ressources naturelles et économiques, son système éducatif, son système de soins de santé et son marché du travail.
7. L'UE, qui est la principale source d'aide humanitaire et d'aide au développement pour le Liban, continuera à contribuer à répondre aux besoins croissants des communautés d'accueil et des réfugiés. L'UE souligne qu'il importe de soutenir les communautés d'accueil locales par des mesures sociales et économiques destinées à atténuer l'impact de l'afflux de réfugiés en provenance de Syrie. À cet égard, l'UE attend avec intérêt la présentation du prochain plan régional des Nations unies pour l'aide aux réfugiés et elle y apportera une contribution financière appropriée. D'autre part, l'UE invite une fois encore ses partenaires internationaux à accroître leur soutien au Liban, notamment à l'occasion de la deuxième conférence de Koweït, qui doit se tenir prochainement.
8. L'UE rappelle qu'elle est déterminée à continuer d'apporter une aide aux institutions et aux forces de sécurité du Liban et qu'elle est prête à rechercher des moyens de soutenir davantage les forces armées libanaises.

L'UE se félicite de tous les efforts déployés par la communauté internationale, et notamment le groupe international de soutien au Liban, pour venir en aide à ce pays et le stabiliser en cette période difficile. L'UE souligne qu'il importe que ce soit le Liban lui-même qui imprime à ces efforts internationaux la dynamique nécessaire et fasse en sorte qu'elle ne se relâche pas.

9. L'UE attache une grande importance à son partenariat avec le Liban, qui s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage, et elle encourage ce pays à poursuivre les réformes engagées. L'UE attend avec intérêt la concrétisation de la coopération renforcée prévue dans le nouveau plan d'action UE-Liban arrêté dans le cadre de la PEV.
10. L'UE souligne qu'il est important que le Liban demeure déterminé à honorer pleinement l'ensemble de ses obligations internationales, notamment celles découlant des résolutions 1559, 1680, 1701 et 1757 du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'UE exprime une nouvelle fois son soutien au Tribunal spécial pour le Liban et invite les autorités libanaises à continuer de s'acquitter des obligations qui leur incombent à propos de ce tribunal, et notamment de leur contribution financière.

L'UE répète qu'elle soutient la FINUL dans la contribution qu'elle apporte à la paix et à la stabilité dans le sud du Liban."

Partenariat oriental

Le Conseil a débattu du suivi du sommet du Partenariat oriental, qui s'est tenu les 28 et 29 novembre à Vilnius. Plusieurs accords ont été conclus lors de ce sommet et, en particulier, les accords d'association avec la République de Moldavie et la Géorgie ont été paraphés.

Les ministres ont également procédé à un échange de vues sur les développements récents intervenus en Ukraine, à la suite de la visite que la Haute Représentante a effectuée récemment à Kiev.

Russie

Dans la perspective du déjeuner avec le ministre russe des affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov, le Conseil a débattu des relations avec la Russie, partenaire stratégique de l'UE.

République centrafricaine

Le Conseil a examiné la situation dans le pays et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne (UE) est extrêmement préoccupée par la crise en République centrafricaine (RCA), qui s'est dégradée de jour en jour avec des effets catastrophiques pour la population. L'insécurité et les violations massives de droits de l'homme et du droit international humanitaire sont omniprésentes. La situation humanitaire est alarmante. L'accroissement d'une dimension interconfessionnelle et ethnique dans les affrontements est de plus en plus inquiétante. Dans ce contexte, l'UE salue l'intervention de la France en appui à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) conformément à la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU).
2. L'UE réitère que la responsabilité première de protection des populations incombe aux autorités de transition de RCA. Tout doit être mis en œuvre pour rétablir sans délai la sécurité et l'ordre publics et pour protéger les populations civiles. L'UE fait appel aux autorités de transition, aux groupes armés, aux leaders communautaires et à l'ensemble des Centrafricains pour faire preuve de retenue et ne pas entrer dans un cycle d'attaques et de représailles violentes, et salue le rôle modérateur des autorités religieuses.

3. L'UE est particulièrement alarmée par les graves atteintes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que par l'impunité généralisée qui prévaut dans le pays. Elle condamne l'ensemble des exactions, dont les exécutions sommaires, arrestations et détentions arbitraires, cas de torture, recrutement et emploi d'enfants par les groupes armés, violences sexuelles et disparitions forcées. L'UE exhorte tous les groupes armés à mettre fin sans délai au recrutement et l'emploi d'enfants par des groupes armés. Une attention particulière doit être apportée à la protection, à la libération et à la réintégration de tous les enfants associés aux groupes et forces armés.
4. L'UE souligne que tous les auteurs des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris les leaders de l'Armée de résistance du Seigneur, devront en répondre devant la justice. Elle rappelle que la RCA a ratifié le Statut de Rome et que les actes qui constituent des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale. L'UE encourage la mise en place rapide de la commission d'enquête internationale, prévue par la résolution 2127 (2013) du CSNU, chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et d'atteintes aux droits de l'homme perpétrées en RCA par toutes les parties depuis le 1^{er} janvier 2013.
5. L'UE reste alarmée par la crise humanitaire de plus en plus dramatique. L'UE et ses États Membres ont triplé leur assistance humanitaire depuis 2012 - plus de 60 M€ déjà en 2013. Ils resteront fortement mobilisés pour répondre à l'urgence et accompagner la sortie de crise du pays. L'UE fait appel à toutes les parties à assurer l'accès libre et en toute sécurité de l'aide humanitaire dans le plein respect des principes humanitaires internationaux. Le Conseil salue l'initiative conjointe de la Commission européenne et de la secrétaire générale adjointe des Nations unies chargée des affaires humanitaires, coordonnatrice des secours d'urgence, de convoquer une réunion à haut niveau sur la situation humanitaire en Centrafrique le 20 janvier 2014.
6. Face à la gravité de cette crise, au déplacement de personnes et au flux croissant de réfugiés, il est impératif d'agir pour contribuer à une sortie rapide de ce conflit, qui pose un risque éventuel aux voisins de la RCA et à la région plus large. L'UE se félicite des résolutions 2121 (2013) et 2127 (2013) du CSNU ainsi que des résolutions du Conseil des droits de l'homme relatives à la RCA. Le rétablissement de la sécurité, de l'État de droit et de la gouvernance démocratique pour tous les habitants de la RCA reste l'objectif primordial de l'engagement international, y compris de l'UE.
7. Dans le cadre d'une approche globale, le Conseil affirme la disponibilité de l'UE à examiner l'utilisation des instruments pertinents pour contribuer aux efforts en cours visant à la stabilisation du pays, y compris dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), dans ses deux dimensions militaire et civile. Lorsque les conditions sécuritaires seront suffisamment stables, un appui dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) devra également être examiné, pour garantir un règlement durable de la crise.

8. L'UE apporte son plein appui à l'action déterminée de ses partenaires africains qui ont su, parmi les premiers, prendre la mesure des risques et qui ont décidé d'y répondre afin de favoriser une stabilisation rapide de la situation: l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), y compris à travers la MICOPAX, et leurs États membres. L'UE les invite à poursuivre leur engagement pour que la MISCA puisse rapidement atteindre ses capacités opérationnelles. À cet égard, l'UE mobilise un financement à hauteur de 50 M€ en faveur de la MISCA à travers la Facilité de paix pour l'Afrique. L'UE soutient le projet de l'UA d'organiser rapidement une conférence de donateurs notamment sur la MISCA, comme le prévoit la résolution 2127 (2013) du CSNU.
9. L'UE souligne l'importance de maintenir une forte mobilisation internationale pour répondre à la crise en RCA, et apprécie l'engagement continu des Nations unies (NU) y compris sur place à travers le Bureau intégré de l'Organisation des Nations unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). Elle salue la déclaration de Bangui publiée à l'issue de la troisième réunion du Groupe international de contact sur la RCA le 8 novembre à Bangui et invite ce groupe à poursuivre ses efforts dans ce sens, en lien avec les Nations unies et la médiation de la CEEAC. L'UE salue toutes les initiatives en faveur d'un dialogue interconfessionnel et de la réconciliation, ainsi que la signature par les autorités de transition du Pacte républicain à Bangui, le 7 novembre 2013. Elle demande à tous les acteurs de s'engager dans un processus de dialogue et de réconciliation nationale pour apaiser et surmonter les tensions intercommunautaires, qui menacent la cohésion sociale du pays. L'UE fait également appel aux autorités de transition pour qu'elles garantissent la participation effective des femmes au processus de transition, conformément à la résolution 1325 (2000) du CSNU.
10. L'UE appelle les autorités de transition à travailler ensemble, ainsi qu'avec les partis politiques et la société civile, de manière inclusive et de bonne foi, pour conduire le processus de transition à son terme, conformément à l'accord de Libreville du 11 janvier 2013, à la déclaration de N'Djamena du 18 avril 2013, à l'appel de Brazzaville du 3 mai 2013, et à la déclaration de Bangui du 8 novembre 2013. Elle les incite à ne ménager aucun effort pour faire avancer le processus politique dans la perspective d'élections et du retour à l'ordre constitutionnel d'ici février 2015. Dans cette perspective, elle exhorte les autorités de transition à mettre rapidement en place l'Autorité nationale des élections et à œuvrer en faveur d'un redéploiement de l'administration civile.
11. Malgré l'instabilité qui y prévaut depuis un an, l'UE reste le seul partenaire majeur de développement à maintenir sa coopération en RCA pour répondre aux besoins de la population. Dans ce contexte, elle mobilise 23 M€ (du 10^{ème} FED) pour renforcer les projets prêts à redémarrer dès que les conditions sécuritaires le permettront, en plus d'un programme de 10 M€ pour appuyer la stabilisation du pays. Le Conseil marque son plein soutien à l'action résolue de la Commission européenne. L'UE se prépare par ailleurs à accompagner le processus de transition en vue de restaurer les institutions démocratiques et contribuer à la fourniture des services sociaux de base aux populations."

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a examiné la situation en ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne soutient pleinement les efforts déployés par les parties et les États-Unis pour parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. L'Union européenne rend hommage en particulier au secrétaire d'État américain John Kerry pour son engagement infatigable, ainsi qu'au président Mahmoud Abbas et au Premier ministre Benjamin Netanyahu pour l'autorité dont ils font preuve.
2. L'Union européenne rappelle les précédentes conclusions du Conseil, dans lesquelles celui-ci expose sa vision d'une solution fondée sur la coexistence de deux États, aboutissant à un accord sur toutes les questions liées au statut définitif, mettant un terme à toutes les revendications et répondant aux aspirations légitimes des deux parties.
3. L'UE est convaincue que les pays de la région peuvent jouer un rôle positif pour faire progresser le processus de paix et elle demeure attachée au dialogue qui se déroule actuellement avec les pays arabes, notamment en ce qui concerne la paix au Proche-Orient. Le Conseil réaffirme l'importance stratégique de l'Initiative de paix arabe pour toutes les parties et l'ensemble de la région.
4. Rappelant les conclusions du Conseil "Affaires générales" de juin et de décembre 2009, l'Union européenne indique à nouveau qu'elle est prête à contribuer de manière substantielle aux dispositifs d'après-conflit destinés à assurer la viabilité d'un accord de paix. Le Conseil travaillera sur des propositions concrètes, y compris en s'appuyant sur les travaux antérieurs entrepris sur les contributions de l'UE concernant la mise en place d'un appareil d'État palestinien, les questions régionales, les réfugiés, la sécurité et Jérusalem.
5. L'UE offrira aux deux parties un ensemble européen sans précédent de mesures de soutien en matière politique et économique et dans le domaine de la sécurité, dans le contexte d'un accord sur le statut définitif. Dans l'éventualité d'un accord de paix définitif, l'Union européenne proposera à Israël et au futur État de Palestine un partenariat spécial privilégié qui comprendra notamment un accès accru aux marchés européens, le resserrement des liens dans les domaines culturel et scientifique, des échanges et des investissements facilités, ainsi qu'une promotion des relations entre entreprises. Il sera également proposé aux deux États de renforcer le dialogue politique et la coopération en matière de sécurité.
6. Les pourparlers actuels représentent, pour les deux parties, une occasion unique qui doit être saisie pour qu'une solution fondée sur la coexistence de deux États puisse être mise en œuvre. Une situation à un seul État ne serait pas compatible avec les aspirations souveraines et démocratiques légitimes des deux parties.

7. L'UE met en garde contre des actions qui pourraient compromettre les négociations. À cet égard, elle déplore qu'Israël continue à étendre les colonies de peuplement, qui sont illégales en vertu du droit international et constituent un obstacle à la paix. Le Conseil se déclare aussi vivement préoccupé par les incitations à la violence et les actes de violence dans le territoire occupé, les démolitions de maison et la situation humanitaire qui se détériore à Gaza. L'UE fait part de sa profonde inquiétude quant aux actions qui mettent en péril le statu quo des lieux saints, notamment à Jérusalem. L'Union européenne continuera à suivre de près la situation, ainsi que toutes les répercussions qu'elle pourrait aussi, et agira en conséquence.
8. L'Union européenne rappelle qu'il est fondamentalement dans son intérêt que le conflit prenne fin et qu'une paix et une prospérité durables se mettent en place le long de ses frontières du sud et qu'elle puisse, simultanément, développer ses relations politiques, économiques et commerciales avec les deux parties. L'Union européenne soutient fermement les efforts déployés par le président Mahmoud Abbas et le premier ministre Benjamin Netanyahu pour prendre des mesures concrètes et courageuses pour parvenir à un règlement équitable et durable du conflit dans le délai convenu.
9. Le Conseil a exprimé sa gratitude au représentant spécial de l'UE, Andreas Reinicke, pour le travail et les efforts qu'il a accomplis au cours de son mandat de RSUE."

Balkans occidentaux

Le Conseil a fait le point de l'évolution récente de la situation dans la région et s'est penché sur les aspects de politique étrangère du paquet "élargissement" de 2013 présenté par la Commission concernant les Balkans occidentaux.

Myanmar/Birmanie

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le Myanmar/la Birmanie:

- "1. L'Union européenne rappelle qu'elle est fermement attachée à la transition démocratique et économique au Myanmar/en Birmanie et qu'elle continue d'apporter son soutien à ce processus, et elle se félicite de la tenue de la première réunion de la task force UE-Myanmar, du 13 au 15 novembre. L'Union européenne salue l'excellente coopération des autorités, du Parlement, de la société civile, des entreprises, des partenaires dans le domaine du développement et des autres parties prenantes du Myanmar/de la Birmanie pour l'organisation de cet évènement.

2. Le Conseil accueille avec satisfaction les résultats de la première réunion de la task force UE-Myanmar, en particulier l'engagement pris en vue de poursuivre un dialogue sur les droits de l'homme et de continuer de préparer le lancement, en 2014, d'un accord concernant les investissements, et salue l'accord de principe sur l'extension au Myanmar/à la Birmanie, à partir de 2014, des prêts accordés par la BEI. En outre, le Conseil se félicite de la mise en place du Centre de réaction en cas de crise du Myanmar, de la signature d'un accord de coopération interparlementaire, de l'établissement d'un conseil des entreprises et de la création envisagée d'une chambre de commerce européenne.
3. Le Conseil confirme son attachement au cadre global pour la politique de l'Union européenne et son soutien au Myanmar/à la Birmanie, qui figure dans les conclusions du Conseil du 22 juillet 2013.
4. L'Union européenne souligne qu'elle compte renforcer sensiblement ses programmes de coopération au développement avec le Myanmar/la Birmanie pendant la période 2014-2020. Elle se félicite des progrès accomplis dans la programmation conjointe de l'aide au développement fournie par l'UE et ses États membres, qui a été présentée au gouvernement pendant la réunion de la task force. Par ailleurs, l'Union européenne réaffirme qu'elle appuie les travaux en cours visant à soutenir la transition, y compris en aidant la société civile, le Centre pour la paix au Myanmar et la réforme des services de police.
5. Le Conseil se félicite de l'étroite coopération entre le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie et l'UE, au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, en ce qui concerne la résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, et il engage le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations énoncées dans cette résolution, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un bureau de pays du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
6. Le Conseil salue la formation du comité conjoint pour la révision de la constitution et exhorte le gouvernement à poursuivre les réformes constitutionnelles et électorales. Il préconise un processus de révision ouvert à toutes les parties afin de rendre la constitution conforme aux exigences d'une démocratie moderne et de contribuer à l'instauration d'une paix durable et à la réconciliation nationale. La constitution devrait permettre d'organiser des élections législatives et présidentielles crédibles, transparentes et ouvertes à tous en 2015, auxquelles tous les candidats pourront participer sur un pied d'égalité.
7. L'Union européenne se félicite des progrès accomplis dans le processus de réconciliation nationale et attend avec intérêt la conclusion d'un accord de cessez-le-feu au niveau national. L'UE est prête à soutenir un dialogue politique sans exclusive qui devrait déboucher sur un accord de paix durable. Ce processus devrait associer toutes les parties prenantes, notamment les femmes.

8. L'Union européenne salue la libération récente de prisonniers politiques et escompte que le gouvernement respectera l'engagement qu'il a pris de libérer sans condition, d'ici la fin 2013, tous les prisonniers d'opinion encore incarcérés. Elle insiste sur la nécessité de mettre fin à toutes les arrestations arbitraires.
9. L'Union européenne engage le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie à s'attaquer aux causes sous-jacentes des violences entre communautés et à garantir le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Elle invite le gouvernement à rechercher des solutions durables, notamment en prenant en compte le statut et les besoins sociaux des Rohingyas. Afin de contribuer à l'instauration de la paix et au respect entre les communautés, l'UE encourage vivement les initiatives de développement ainsi que la promotion de la tolérance religieuse et ethnique. Elle demande instamment à tous les dirigeants de ne tolérer aucune forme d'extrémisme violent.
10. L'Union européenne invite également le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie à faciliter le travail des organisations humanitaires dans les États de Rakhine et de Kachin et à garantir un accès sans entrave de l'aide humanitaire aux populations déplacées à l'intérieur du pays ainsi qu'à toutes les personnes touchées par les conflits et les violences.
11. Le Conseil attache une grande importance à la participation de la société civile à la construction des institutions nécessaires pour une démocratie moderne et inclusive au Myanmar/en Birmanie, et encourage les interactions entre l'État et la société civile à cet égard.
12. Le Conseil engage le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie à adhérer à tous les accords internationaux dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement et à les appliquer."

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec le Maroc

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la 11^{ème} session du Conseil d'association entre l'UE et le Maroc, qui doit se tenir à Bruxelles le 16 décembre 2013. Il a également approuvé la position de l'Union au sein du Conseil d'association en ce qui concerne l'adoption d'une recommandation portant sur la mise en œuvre du plan d'action UE-Maroc mettant en œuvre le statut avancé (2013–2017).

Soutien à la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes

Le Conseil a marqué son accord sur les activités de l'UE en faveur de la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes (TCA). Il a alloué 5,2 millions d'euros au titre du budget de l'UE à des projets qui visent à aider les États à renforcer leurs systèmes de contrôle des transferts d'armements, afin qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre le TCA, ainsi qu'à amener les autorités nationales et régionales et les acteurs de la société civile à mieux connaître cet instrument et à se sentir davantage concernés par celui-ci.

Accord avec l'Australie sur la sécurité des informations classifiées

Le Conseil a autorisé la Haute Représentante à ouvrir des négociations en vue de modifier l'accord existant entre l'Australie et l'Union européenne sur la sécurité des informations classifiées, à la lumière du réexamen des classifications de sécurité australiennes.

Rapports sur les exportations de technologie militaire

Le Conseil a pris acte du quinzième rapport annuel établi en application de la position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

République démocratique du Congo

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs:

- "1. Rappelant les conclusions du Conseil du 22 juillet 2013 ¹, l'Union européenne (UE) confirme son attachement à l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région (l'accord-cadre) et à la promotion de la stabilité et du développement dans la région des Grands Lacs. Elle relève qu'un certain nombre de développements importants sont intervenus depuis juillet dernier, notamment les progrès réalisés par la RDC pour ce qui est de recouvrer la pleine souveraineté sur son territoire et de rétablir l'autorité de l'État dans l'est du pays, la fin de la rébellion du M23 et l'achèvement des pourparlers de Kampala. L'UE rend hommage aux médiateurs ougandais pour la détermination dont ils ont fait preuve pour parvenir à ce résultat positif. Elle salue en outre les efforts des autorités nationales de la RDC, la participation active de responsables et d'organisations de la région, l'action menée par le groupe d'envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs ², ainsi que le rôle de soutien essentiel joué par la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), y compris sa brigade d'intervention.

2. Les mesures qui ont été prises au cours des derniers mois offrent à la région une occasion unique de s'attaquer, avec l'aide de ses partenaires internationaux, aux problèmes fondamentaux auxquels elle est confrontée. L'UE invite toutes les parties prenantes à l'accord-cadre à mettre en œuvre leurs engagements sur le plan national, régional et international et elle reste déterminée à soutenir ce processus. Elle se félicite des progrès réalisés récemment pour ce qui est de concrétiser ces engagements et de définir des critères permettant de mesurer les progrès accomplis, critères qui serviront à orienter l'action menée par toutes les parties prenantes.

3. L'UE rappelle l'accent mis par le Conseil des affaires étrangères dans ses conclusions de juillet sur l'esprit de bon voisinage et l'intégration régionale, qui passent notamment par un dialogue systématique et constant entre tous les pays de la région des Grands Lacs, l'objectif étant d'accroître la confiance mutuelle de manière à pouvoir s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Se fondant sur sa propre expérience, l'UE continuera à investir dans la coopération régionale en sus du soutien continu qu'elle apporte à chaque pays de la région, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'environnement et de l'intégration économique.

¹ Doc. n° 12461/13.

² À savoir Mme Mary Robinson, envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs; M. Martin Kobler, représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et chef de la MONUSCO; M. Russel Feingold, envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs et la RDC; M. Boubacar Diarra, représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs; M. Koen Vervaeke, coordinateur principal de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs.

4. L'UE déplore les souffrances provoquées par les différents groupes armés dans l'est de la RDC, qui ont entraîné la mort de nombreux civils et de casques bleus de la MONUSCO, ainsi que le déplacement de centaines de milliers de civils. L'UE insiste une nouvelle fois pour qu'une attention particulière soit accordée aux victimes les plus vulnérables, en particulier les enfants soldats et les victimes de violences sexuelles, ainsi qu'à la lutte contre l'impunité: les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité ne doivent pas pouvoir se soustraire à la justice et doivent répondre de leur actes.
5. Conformément aux résolutions 2076 (2012) et 2098 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE escompte un désarmement et une démobilisation rapides des anciens combattants du M23, menés avec l'aide de la MONUSCO et conformément aux règles internationales en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire, et compte tenu de l'issue des pourparlers de Kampala. Parallèlement, et ainsi que le demande la résolution 2098 (2013), elle souligne qu'il importe que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) procèdent, avec le soutien de la MONUSCO, à la neutralisation d'autres groupes armés présents dans l'est de la RDC, y compris notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les ADF-NALU. En outre, l'UE engage le gouvernement de la RDC à achever la mise au point d'un plan global de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) ainsi que de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou rapatriement (DDRRR), y compris des procédures appropriées de contrôle préalable, en mettant tout particulièrement l'accent sur les enfants liés à des groupes armés. L'UE se félicite que la RDC se soit engagée à faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme ne puissent pas prétendre à une intégration dans les forces de sécurité nationales. Elle souligne qu'elle est disposée à mettre à profit les développements intervenus récemment, et à poursuivre son action en s'appuyant sur le soutien actif qu'elle a apporté aux efforts de stabilisation de l'est de la RDC.
6. L'UE prend note avec satisfaction des résultats des "concertations nationales" menées dans le pays. À titre de mesure de suivi, elle encourage un processus de réconciliation et de dialogue qui servira à mettre en œuvre de manière effective un programme global de réformes, ce qui permettra de renforcer l'autorité de l'État, d'améliorer la gouvernance du point de vue démocratique et économique, de protéger les droits de l'homme et de lutter contre l'impunité.
7. L'UE se réjouit que le président Kabila accorde la priorité à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Elle continuera d'œuvrer activement en faveur de la RSS, ne serait-ce que pour préserver et consolider les acquis des deux missions menées au titre de la PSDC, EUPOL et EUSEC. À cet égard, l'UE espère voir de la part des autorités congolaises un engagement durable à mettre en œuvre la RSS et insiste sur l'importance que revêtent les synergies avec les autres acteurs concernés, notamment la MONUSCO, qui joue un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide internationale en faveur de cette réforme.
8. L'UE note que le cycle électoral à venir en RDC constitue une occasion d'approfondir le processus de démocratisation. Elle invite le gouvernement de la RDC à faire en sorte que les précédentes recommandations, par exemple celles formulées par la mission d'observation électorale de l'UE, soient prises en considération, que les échéances fixées soient respectées et que les ressources nécessaires soient affectées.

9. Dans le droit fil des discussions tenues par les ministres européens du développement le 12 décembre 2013, l'UE continuera à adopter une approche globale en ce qui concerne l'action qu'elle mène dans la région des Grands Lacs, notamment par le recours à des instruments tant à court terme qu'à long terme. Elle est déterminée à faire en sorte que les processus en cours de programmation régionale et nationale du Fonds européen de développement contribuent - compte tenu des recommandations de la Cour des comptes européenne, ainsi que de la programmation de l'aide apportée par les États membres de l'UE - à la fois à la stabilisation de la région des Grands Lacs et à son développement à long terme. La programmation de l'aide apportée par l'UE et les États membres, en coopération étroite avec les pays et organisations régionales concernés, englobera le domaine de la RSS. Dans ce contexte, le Conseil encourage une intensification de la coordination des bailleurs de fonds. Se félicitant des mesures prises par la RDC pour honorer ses engagements, l'UE appelle de ses vœux la mise en place d'un mécanisme de responsabilité mutuelle fondé sur le processus du "New Deal", qui permet de réaliser des progrès rapides et d'en assurer le suivi grâce à un dialogue politique renforcé.
10. Une coordination sera assurée, lorsque cela est possible, entre les interventions dans le domaine du développement et les interventions humanitaires, afin de renforcer la résilience de la population en RDC. L'UE demeure préoccupée par la situation humanitaire globale dans l'est de la RDC. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés en relation avec le conflit n'a pas diminué et la population reste confrontée à des besoins humanitaires pressants. Il faut permettre un accès sûr et sans entrave, conformément aux principes humanitaires internationaux.
11. Dans le cadre de l'objectif consistant à s'attaquer aux causes profondes du conflit et des perspectives de développement à long terme, l'UE attire tout particulièrement l'attention sur la question - qui demeure un défi majeur - des ressources naturelles, y compris le lien qui existe entre les minerais qui alimentent le conflit et les groupes armés, la protection de l'environnement et la biodiversité de la région. L'UE réaffirme qu'elle soutient activement l'adoption et la mise en œuvre du guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Elle insiste sur les avantages que présentent les mécanismes de certification des minerais.
12. L'UE souligne que la stabilité de la région tout entière dépend de la stabilité intérieure et du développement de chaque pays. Outre la RDC, l'UE continuera à coopérer avec le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et d'autres pays de la région afin de favoriser la responsabilisation des pouvoirs publics, d'œuvrer à l'émergence d'une société ouverte respectueuse des droits fondamentaux de chacun et d'asseoir l'État de droit.
13. L'UE souligne en particulier, dans la perspective des élections devant se tenir au Burundi en 2015, l'importance que revêt un processus ouvert à tous et qui tienne compte des éléments fondamentaux de l'accord de paix d'Arusha. L'UE est favorable au maintien du rôle que jouent les Nations unies à cet égard.

14. L'UE rappelle le souhait exprimé par le Conseil de sécurité des Nations unies de voir tous les signataires mettre en œuvre rapidement, pleinement et de bonne foi les engagements qui leur incombent en vertu de l'accord-cadre. Elle s'engage à continuer de coopérer étroitement avec les Nations unies et leur envoyé spécial, l'Union africaine, la conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et d'autres organisations et partenaires internationaux et régionaux concernés afin de mettre en œuvre l'accord-cadre.

 15. Le Conseil invite la Haute Représentante/vice-présidente à rendre compte dès que possible de la mise en œuvre des conclusions adoptées par le Conseil en juillet et décembre 2013."
-